Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 15 février 2021

Près de 2 millions de personnes ont au moins reçu une première dose des vaccins anti Covid-19 depuis la fin du mois de décembre en France. Le vaccin d'Astrazeneca est désormais disponible. De nouveaux variants circulent et remettent en question l'efficacité des vaccins jusqu'alors développés... Où en sommes-nous réellement et que retenir de ces dernières semaines ? La Fédération Française des Diabétiques propose de faire un nouveau point à date.

- Point de situation en France
- A qui la vaccination est-elle accessible aujourd'hui ?
- Que faire si je n'arrive pas à prendre rendez-vous ?
- La prise de rendez-vous
- Quand la vaccination sera-t-elle possible pour d'autres publics ?
- Comment signaler un effet indésirable ?
- Les variants portent-ils préjudice à l'effectivité des vaccins disponibles à ce jour ?
- Des gestes barrières toujours indispensables et réactualisés
- Nos ressources utiles à votre disposition

Point de situation en France :

Les trois vaccins disponibles en France à ce jour sont ceux du laboratoire PfizerBioNtech, Moderna et Astrazeneca (qui a obtenu son autorisation de mise sur le marché le 29 janvier 2021).

	Pfizer/BioNTech	**Moderna**	**Astrazeneca**
Technologie utilisée	ARN messager	ARN messager	Vecteur Viral non réplicatif (virus de chimpanzé)
Conservation	Conservation à -70°, 5 jours au plus dans un réfrigérateur	Conservation à -20° pendant 6 mois ou 30 jours au réfrigérateur	Conservation entre 2 et 8°
Spécificité ?			-Réservé aux personnes de moins de 65 ans -Le vaccin étant plus simple à conserver, il pourra être injecté au sein des cabinets médicaux, par les médecins, sages femmes, pharmaciens…
Efficacité globale	Efficacité à 95%, 10 cas sévères, 1 groupe vaccin (contre le virus SARS-COV-2 initial)	Efficacité à environ 94,5, 30 cas sévères, 0 groupe vaccin (contre le virus SARS-COV-2 initial)	Efficacité environ de 60 % à 90% (contre le virus SARS-COV-2 initial)
Efficacité après vaccination	Une efficacité à 50% 10 jours après la 1ère injection et une efficacité à 95% 7 jours après la 2ème injection		La protection commencerait environ 3 semaines après la première dose du vaccin

Déroulement des essais cliniques (phase 3)	40 000 participants	30 000 participants dont des personnes âgées mais aussi atteintes de maladies chroniques	23 000 participants
Effets Indésirables observés	L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) publie très régulièrement sur son site internet des « points de situation sur la surveillance des vaccins contre la Covid-19 » (par exemple celui du 11.02.21). Pour en savoir plus sur les effets indésirables constatés, nous vous invitons à vous y référer.		
Nombre d'injections à administrer	2 doses (21 jours d'intervalle) dans l'épaule.	2 doses (28 jours d'intervalle) dans l'épaule.	2 injections à au moins un mois d'intervalle.

Sources : ANSM et mesvaccins.net

A qui la vaccination est-elle accessible aujourd'hui ?

Au 15 février 2021, peuvent être vaccinés :

- Les personnes âgées en établissements : EHPAD, USLD, résidences autonomie, résidences services séniors ;
- Les personnels travaillant dans ces établissements lorsqu'ils sont à risque de développer une forme grave de la Covid-19 ;
- Les personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés ;
- Les personnels travaillant dans ces établissements âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités ;
- Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile ;
- Les personnes particulièrement vulnérables à la Covid-19 avec prescription médicale :
- atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantées d'organes solides ;
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- **atteintes de polypathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes** (le diabète est une insuffisance d'organe) ;
- atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé) ;
- atteintes de trisomie 21.

Ainsi, une personne atteinte de diabète présentant des complications comme, par exemple, une insuffisance rénale, cardiaque ou encore respiratoire peut être vaccinée sous réserve qu'elle ait une prescription médicale de non contre-indication et d'éligibilité à la vaccination.

Cas particuliers pour certains patients ayant contracté la Covid-19 :
- **Pour les personnes ayant déjà contracté la Covid-19 avec une sérologie positive de confirmation :** la vaccination est recommandée dans un délai variant entre 3 mois et 6 mois après l'infection – il n'est pas nécessaire de faire un rappel (2ème dose).
- **Pour les personnes qui ont contracté la Covid-19 juste après avoir été vaccinées**, et qui ont une PCR positive dans les jours qui suivent cette première vaccination : **elles ne doivent pas recevoir la seconde dose dans les délais habituels, mais dans un délai de 3 à 6 mois après l'infection.**

La Haute Autorité de Santé précise par ailleurs deux points :

- *« La réalisation d'une sérologie pré-vaccinale n'est pas pertinente et donc non recommandée ;*
- *La présence de symptômes persistants après une Covid-19 n'est pas une contre-indication à la vaccination. Toutefois dans ce cas, une consultation médicale adaptée est nécessaire avant la vaccination pour juger au cas par cas de l'intérêt de celle-ci. »*

Que faire si je n'arrive pas à prendre rendez-vous ?

Compte tenu du nombre limité de doses de vaccins disponibles et du nombre important de personnes à vacciner, il est fréquent de rencontrer des difficultés dans la prise de rendez-vous. Nous vous invitons à multiplier les tentatives sur chacune des plateformes disponibles et cela jusqu'à obtention du rendez-vous.

La prise de rendez-vous :

Le site internet pour prendre rendez-vous est le site santé.fr. Une fois sur le site, il faut indiquer le nom de sa commune pour être orienté vers le centre de vaccination le plus proche et pouvoir prendre rendez-vous.
Il est également possible de prendre directement rendez-vous depuis les plateformes Maiia, Doctolib et keldoc.

Il est également possible de prendre rendez-vous par téléphone, gratuit, universel et ouvert 7 jours sur 7 de 6 heures à 22 heures : 0 800 009 110

Pour les personnes de moins de 75 ans présentant deux insuffisances d'organes, il est nécessaire d'avoir une prescription médicale à présenter lors de votre rendez-vous pour bénéficier de la vaccination.

Quand la vaccination sera-t-elle possible pour d'autres publics ?

Les livraisons de vaccins étant progressives et pouvant être perturbées, il est aujourd'hui difficile de savoir précisément quand la vaccination ouvrira à d'autres publics. Les annonces du ministère des Solidarités et de la Santé en la matière sont changeantes et dépendent du nombre de livraisons. Ainsi, la deuxième phase de la vaccination, c'est-à-dire celle concernant les personnes de 65 – 74 ans, s'ouvrira dès que possible. Cette phase concernera près de 14 millions de personnes.
Ensuite, les autres tranches de la population pourraient être vaccinées.

Comment signaler un effet indésirable ?

Les professionnels de santé doivent déclarer tout effet indésirable suspecté d'être en lien avec la vaccination, en particulier les effets graves et/ou inattendus.
Les personnes vaccinées et leur entourage peuvent déclarer elles-mêmes les effets indésirables.
Pour cela, il faut se rendre sur le site internet signalement-sante.gouv.fr ou directement auprès d'un centre régional de pharmacovigilance (CRPV). Ces signalements seront ensuite analysés et évalués.

Les variants portent-ils préjudice à l'effectivité des vaccins disponibles à ce jour ?

Selon les études scientifiques réalisées à date, les vaccins à ARN messagers garantissent a priori un haut niveau de protection face aux variants de la Covid-19. Des analyses précises sont également en cours pour le

vaccin Astrazeneca. A ce stade, il semblerait qu'il offre une protection légèrement moindre face aux variants (notamment Sud-africain) mais suffisante selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

Des gestes barrières toujours indispensables et réactualisés :

Le virus et ses variants circulent circule toujours avec beaucoup de vigueur et l'immunité maximale permise grâce au vaccin ne fonctionne que plusieurs semaines après les deux injections. Pour ces raisons, il est toujours **indispensable de continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières**. Ceux-ci ont d'ailleurs été actualisés et renforcés par les autorités de sécurité sanitaire.
Notamment :

- La distance de sécurité entre deux personnes est désormais fixée à **au moins 2 mètres** ;
- Les masques grand public de catégorie 2 et les masques fait-maison ne doivent plus être utilisés. **Seuls les masques de type chirurgical, FFP2 ou en tissu de catégorie 1 AFNOR doivent l'être (surtout quand la distance de 2 mètres ne peut pas être respectée).**

Nos ressources utiles à votre disposition :

Nos trois derniers points d'information sont accessibles ici :

- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 12.01.2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 22.12.2020
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 11.12.2020

Nous mettons également à votre disposition des ressources fiables et facilement accessibles pour vous informer : Covid-19 et vaccination des personnes diabétiques : informez-vous.

Nous savons aussi que cette campagne de vaccination suscite parfois de l'incompréhension, notamment vis-à-vis des personnes prioritaires dans ce contexte extrêmement tendu en approvisionnement en vaccin. Retrouvez donc notre message Diabète et vaccination Covid-19 : la Fédération comprend votre inquiétude, partage votre impatience et agit en permanence au plus haut niveau.

Enfin, la situation sanitaire actuelle affecte notre bien-être psychique à tous. N'hésitez pas à visionner et revisionner notre visioconférence : Covid-19, diabète et isolement : quelles conséquences et comment retrouver une sérénité ?

Cet article n'a pas vocation à être exhaustif et n'engage en aucun cas la responsabilité de la Fédération. Il complète ses précédents articles et son objectif est de répondre à vos questions principales à date et au regard des connaissances actuelles.